

Règlement « Le Dernier Homme Debout – MORVAN - France »

1. PRÉSENTATION

Le Dernier Homme Debout - Morvan - France est une course à allure libre d'endurance par élimination, qui se déroule en individuel, le tout sur une boucle de 7,2km.

2. CONDITIONS DE PARTICIPATION

2.1 Âge minimum :

L'inscription est ouverte aux personnes nées avant le 25 janvier 2002, c'est à dire ayant 18 ans révolus au jour de l'épreuve.

2.2 Licence FFA ou certificat médical :

Afin de valider son inscription, chaque participant devra fournir à l'organisation :

– soit une copie pour l'année en cours de sa licence FFA (licence "Compétition" ou "Athlé running" ou "Athlé entreprise" ou "Pass running") ou une licence des fédérations affinitaires (UFOLEP - FSGT mention "course à pied")

– soit un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de l'épreuve.

Aucun autre document ne sera accepté.

Le certificat ou la copie de la licence devra être obligatoirement envoyé par courrier ou par email **dans les 15 jours suivant l'inscription**. A défaut de réception dans ces délais, l'inscription du concurrent sera annulée.

2.3 Inscription :

Le droit d'engagement est fixé à 40 € **par concurrent**.

Pas d'inscription par courrier

Pas d'inscription sur place.

Aucun échange et revente de dossard n'est autorisé.

2.4 Annulation de l'inscription :

Un participant désirant annuler son inscription pourra le faire aux conditions suivantes :

En cas d'accident ou de maladie grave du participant, il sera nécessaire de fournir **un certificat médical signé et tamponné par le médecin** attestant de la contre-indication à participer au Dernier Homme Debout – Morvan - France

Toute autre cause d'annulation devra être justifiée par un certificat signé et tamponné délivré par l'autorité compétente.

Toute demande de remboursement doit nous parvenir, accompagnée du certificat médical, **au plus**

tard le 10 janvier 2020. Les demandes seront traitées dans les deux mois qui suivent la course.

2.5 Retrait des dossards :

Le retrait des dossards se fera exclusivement sur place à partir de 09h00, **sur présentation d'une pièce d'identité avec photo. La présence de chaque participant sera obligatoire.** Chaque participant fixera son dossard sur le torse, afin qu'il soit parfaitement identifiable en toutes circonstances.

2.6 Droit à l'image et communication :

Tout participant renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image. L'organisation se réserve le droit de communiquer son fichier contacts à ses partenaires sauf refus signifié du participant.

2.7 Assurances et risques encourus :

Responsabilité civile :

Conformément à la loi, l'organisateur a souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve.

Individuelle accident :

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence sportive. Il est conseillé aux autres participants de souscrire une assurance individuelle.

L'organisation tient à préciser aux participants que cette course requiert un entraînement physique adapté. En s'inscrivant le participant renonce de fait à faire valoir, toutes revendications, de quelque nature qu'elles soient, à l'encontre du club organisateur. Ceci concerne en particulier tout accident, blessure, piquûre d'insecte, vol, dégâts sur les biens personnels ou autres, se produisant au cours de l'épreuve.

2.8 Éthique et responsabilité :

Chaque participant s'engage à respecter l'environnement et à ne rien jeter sur le parcours. Il se doit d'évoluer en respectant le milieu naturel et les bénévoles. Toute personne présente sur le site de l'épreuve est entièrement responsable des dégâts qu'elle cause sur soi et sur autrui.

En conséquence, il est important de respecter l'environnement des sites traversés le jour de la course. Les participants suivront un parcours intégralement balisé. En cas d'interruption des balises, ils devront prévenir l'organisation et revenir jusqu'au dernier point de contrôle.

La sécurité est un impératif : un dispositif de sécurité et de santé est mis en place par l'organisation sur le site du départ, mais il ne saurait remplacer la vigilance et la responsabilité personnelle de tous. **Durant la course, tous les participants se doivent assistance mutuelle.**

Sur les parties du parcours empruntant la voie publique, chaque participant devra se conformer au code de la route et ne sera en aucun cas prioritaire sur un véhicule

3. CONDITIONS DE COURSE

3.1 En course:

Le Dernier Homme Debout – Morvan - France se déroule en individuel.

3.2 Briefing d'avant course :

Un briefing de l'organisation aura lieu le **samedi 25 janvier à 11H30 au gymnase de Château Chinon avenue Vauban 58120 CHATEAU-CHINON, lieu de départ**, afin de communiquer aux participants les dernières informations concernant l'épreuve et/ou la météo. La présence de tous les participants est indispensable. En fonction des prévisions météorologiques, l'organisation se réserve le droit d'une modification de parcours.

3.3 Départ :

Le départ aura lieu le **samedi 25 janvier 2020 à 11h50**, au gymnase municipal de Château-Chinon.

3.4 Boucle :

La boucle fait 7,2 kms environ pour 260 m de dénivelé positifs.

Le parcours sera intégralement balisé. L'utilisation d'une carte n'est pas nécessaire.

Des contrôles de participants auront lieu tout au long du parcours (pointages dossards et balises électroniques), à la discrétion de l'organisation.

3,5 Déroulement de la course, élimination et assistance :

Le temps maximum autorisé pour une boucle est de 60 minutes. Tout coureur n'ayant pas franchi la ligne avant 60 minutes est éliminé.

Pour la première boucle, les participants bénéficieront de **70 minutes** (et non pas de 60)

L'assistance en zone de ravitaillement est autorisée à partir du 3ème tour (un seule personne par coureur identifiable à un bracelet fourni par l'organisation).

Un pacer sera autorisé pour accompagner un coureur sur le parcours uniquement à partir du 6ème tour. Cependant, le directeur de course ajustera pendant l'épreuve ce délai en fonction du nombre de participants restant en course.

Pour être déclaré vainqueur, le coureur doit terminer une dernière boucle SEUL (en moins de 60 minutes). S'il n'y parvient pas, personne ne pourra être déclaré LDHD et il n'y aura donc pas de vainqueur. Une fois ce dernier tour effectué seul, la course s'arrêtera.

L'assistance est interdite sur le dernier tour.

Si après 23h de course et 23 boucles, plusieurs coureurs sont encore en course, c'est celui qui franchira le premier la ligne d'arrivée de la dernière boucle qui sera déclaré vainqueur.

3.6 Ravitaillements :

La course comportera 1 point de ravitaillement sur le site du départ avec solide, liquide.

Chaque participant a sa zone personnelle dans le gymnase. L'emplacement sera matérialisé.

3.7 Équipement et matériel obligatoire :

Chaque participant devra porter sur lui tout au long de l'épreuve le matériel obligatoire suivant.

Pour le jour : couverture de survie + sifflet

Pour la nuit : couverture de survie, gilet fluo ou brassard réfléchissant + lampe frontale sifflet.

3.8 Météo :

En cas de mauvaises conditions météorologiques ou de décision préfectorale, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours et de neutraliser la course, l'heure de départ et même de l'annuler sans que personne puisse prétendre à un remboursement.

Les participants en seront informés lors du briefing.

3.10 Abandons et éliminations :

Sauf cas de force majeure, l'abandon n'est possible qu'au site du départ. En cas d'abandon, le participant doit regagner le point de rapatriement par ses propres moyens. Il lui est interdit de quitter le circuit balisé sans en avoir au préalable averti l'organisation et en être dûment autorisé.

Tout abandon en cours de la course, pour quelque raison que ce soit, doit être impérativement signalé à un membre de l'organisation.

L'élimination signifie l'exclusion définitive du participant. Tout manquement au règlement entraîne l'élimination. L'élimination peut avoir lieu lorsque le directeur de course ou les chefs de postes des différents points de contrôle constatent un des manquements suivants :

Manquements au règlement	Pénalisation
Emprunt d'un itinéraire hors balisage représentant un raccourci	Elimination
Absence de matériel obligatoire la nuit	Elimination
Jet de détritrus volontaire par un participant ou un membre de son entourage	Elimination
Non-respect des personnes (organisation, bénévoles ou participants)	Pénalité 10 min
Non-assistance à personne en détresse vitale	Elimination

Dans tous les cas, aucun remboursement ne sera dû par l'organisation.

3.11 Sécurité et assistance médicale :

N° de téléphone d'assistance de l'organisation :

(à utiliser **UNIQUEMENT** en cas d'urgence)

Le N° de téléphone d'assistance de l'organisation est inscrit sur les dossards et ne doit être utilisé qu'en cas d'urgence.

Un poste de secours implanté au gymnase est destiné à porter assistance à toute personne en danger avec les moyens conventionnés.

Il appartient à un coureur en difficulté ou sérieusement blessé de faire appel aux secours :

- en se présentant au poste de secours
- en appelant le PC course
- en demandant à un autre coureur de prévenir les secours

Il appartiendra à chaque coureur de porter assistance à toute personne en danger et de prévenir les secours.

Un coureur faisant appel à un médecin ou un secouriste se soumet de fait à son autorité et **s'engage à accepter ses décisions**.

Les secouristes et médecins officiels sont en particulier habilités :

- à mettre hors course tout concurrent inapte à continuer l'épreuve
- à faire évacuer par tout moyen à leur convenance les coureurs qu'ils jugent en danger
- à faire hospitaliser à leur convenance les coureurs dont l'état de santé le nécessite

Les éventuels frais résultant de l'emploi de moyens de secours ou d'évacuation exceptionnels sont supportés par la personne secourue qui doit également assurer son retour de l'endroit où elle est évacuée. Il est du seul ressort du coureur de constituer et présenter un dossier à son assurance personnelle.

4. DOPAGE

Les participants s'engagent à respecter rigoureusement l'interdiction de dopage ainsi que les dispositions concernant les contrôles anti-dopage, telles qu'elles résultent des lois et règlements en vigueur de la FFA.

5. CLASSEMENT ET DOTATIONS

Le classement sera établi en fonction du nombre de tours effectué.

Seront récompensés les 2 derniers (femme et homme) de Le Dernier Homme Debout – Morvan - France par un trophée.

Seront récompensés la et le premier(e) à l'issue de 2 tours, 6 tours et 10 tours par un trophée ou lots divers.

Le gagnant de Le Dernier Homme Debout – Morvan – France recevra également un dossard pour l'édition de Belgique.

Seul le directeur de course est habilité à prendre en compte et juger de la pertinence d'éventuelles réclamations, qui devront être déposées dès l'arrivée.

Tout participant retirant son dossard et prenant le départ de Le Dernier Homme debout – Morvan- France accepte et valide ce règlement.